



20 projets pour réduire l'émission de CO₂



L'Algérie a enregistré 20 projets qui s'inscrivent dans le cadre de la promotion du mécanisme du développement propre (MDP), un des points nodaux du protocole de Kyoto. Ils concernent trois secteurs à savoir, l'Énergie, l'Industrie et l'Environnement.

A travers ces projets, l'Algérie signataire de ce protocole ambitionne de s'impliquer dans ce processus en vue de participer à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et, d'un autre côté, devenir partie prenante du grand marché international du carbone, et ce, à l'instar des pays industrialisés. Dans sa brève allocution prononcée lors de l'atelier organisé à Alger sur la promotion du MDP, le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, M. Cherif Rahmani, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités dans l'objectif de préparer une note d'identification de projets à présenter lors des prochaines rencontres internationales qui s'articuleront autour de la question des changements climatiques.

Tout en soulignant que cette question est désormais « politisée », il a fait remarquer que « notre pays est appelé à faire face au défi et d'aller de l'avant afin de bénéficier de son industrie du carbone ». Il convient de noter dans ce cadre qu'une tonne de CO₂ réduite est estimée dans le marché international entre 10 à 12 dollars. Pour M. Rahmani, les signataires du protocole de Kyoto devront concilier les intérêts des pays les plus industrialisés et ceux qui sont en voie de développement.

Il va sans dire que la finalité d'un tel atelier est de créer des synergies à travers les différentes coopérations et également via le transfert des technologies. En ce qui concerne l'Algérie, elle n'est pas, selon M. Helmut Krist, directeur du programme environnement auprès de la coopération allemande GTZ, développée en matière d'installation de mécanisme de développement propre par rapport aux pays voisins tels le Maroc et la Tunisie.

Toutefois, moult opérations de sensibilisation ont été lancées à l'adresse des industriels dans la mesure où ils sont les premiers producteurs de CO₂. Depuis l'installation de l'Autorité nationale désignée (AND) en Algérie en juillet 2006, laquelle est seule habilitée à approuver les projets du MDP, seulement un projet a été enregistré. Il s'agit du projet de traitement de la décharge de Oued Semar.

Selon Bachir Slimani, coprésident de l'AND représentant du ministère de l'Environnement, cette Autorité, constituée de 12 ministères et de deux institutions onusiennes et l'APRUE, « n'avait pas au démarrage capitalisé assez de connaissances à défaut d'experts ». D'où la nécessité de recourir à la coopération étrangère. L'identification des 20 projets a été, d'ailleurs, réalisée grâce à la collaboration du PNUD.

On note, entre autres, les projets ayant trait à l'énergie renouvelable, au traitement des déchets solides, l'industrie du ciment, à l'installation des stations photovoltaïques centralisées, des chauffages solaire et des lampes à basse consommation... M. Slimani a fait observer que « la balle est dans le camp des entreprises lesquelles sont appelées à proposer des projets appropriés et de drainer des ressources financières ».

APS - Vendredi 12 novembre 2010